

AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable : Toutes voies navigables

Titre : Arrêté Cadre Sécheresse 56
Mesure de regroupement des bateaux 30 min

Avis n° : 2025 BNB-B 034

du : 11/08/2025

Secteur (bief) : CNB Écluse 18 à 111 et Blavet de B1 à B28

Fait(s) à signaler : Vu l'arrêté préfectoral du Morbihan portant arrêté cadre sécheresse en date du 18 juillet 2023 et en application du point N°23 de son annexe,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2025 plaçant l'ensemble du département en niveau « ALERTE » sécheresse,

Considérant que les niveaux de certains biefs sont compris entre le NNN et NNN-10 cm sur 3 jours consécutifs,

Les usagers sont informés de la mise en application d'une mesure de regroupement des bateaux pour limiter les manœuvres ayant une incidence sur la ligne d'eau ou sur le débit du cours avec une mise en attente de 30 minutes maximum avant le passage d'une écluse.

Les usagers sont invités à respecter les consignes qui pourraient être données par le personnel de la Région Bretagne pour l'application de cette mesure exceptionnelle.

Avis émis par : Subdivision Blavet, canal de Nantes à Brest



Direction des Canaux de Bretagne
canauxdebretagne@bretagne.bzh
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7
canaux.bretagne.bzh/